



DOSSIER DE PRESSE – 23.09.2020

DU DÉCHET A LA RESSOURCE : LA STRATEGIE « NULL OFFALL LËTZEBUERG »

La stratégie « Null Offall Lëtzebuerg » fournit une vision et un cadre de travail pour une gestion plus responsable et durable de nos ressources et nos déchets dans l'avenir, en s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire. Elle devra aboutir à un changement de paradigme qui met la valeur et la qualité des objets et matières utilisés ou consommés au centre des mesures de gestion de nos déchets et ressources.

Un des grands piliers de cette stratégie est la prévention de déchets, en promouvant avant tout des mesures qui prolongent le 1^{er} emploi et favorisent le réemploi, ceci dès la phase de conception, mais également la préparation en vue de la réutilisation.

La stratégie « Null Offall Lëtzebuerg » favorisera la collaboration et l'échange d'informations entre les différents acteurs de la chaîne de valeur de produits et de matières et constituera donc une pierre angulaire pour mettre en œuvre une économie circulaire au niveau national.

Les mesures y déployées devront amener, in fine, à l'élimination complète de la mise en décharge de déchets municipaux, d'ici l'année 2030.

CONTEXTE

En 2018, le gouvernement du Grand-Duché a validé le plan national de gestion des déchets et des ressources (PNGDR)¹, qui décrit les stratégies et mesures pour réduire de manière substantielle les quantités de déchets produits au niveau national. Le plan fournit également la base pour une révision majeure de la législation sur les déchets selon les directives européennes du paquet « économie circulaire » et la directive sur les plastiques à usage unique.

¹ https://environnement.public.lu/fr/offall-ressourcen/principes-gestion-dechets/Plan_national_de_gestion_des_dechets_PNGD.html



Les grands principes de la gestion durable des déchets et des ressources ont également été inscrits dans le programme gouvernemental 2018-2019 qui identifie les pistes d'action prioritaires à développer. Ces pistes sont, entre autre, un renforcement et une meilleure cohérence nationale de la collecte, du tri et de la revalorisation des ressources à travers les centres de recyclage, la lutte contre le « Littering » et la pollution plastique, le gaspillage alimentaire et un programme d'action pour réduire le volume des déchets inertes.

2019, le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable (MECDD) a lancé l'initiative « Null Offall Lëtzebuerg » à travers des ateliers participatifs avec différents acteurs professionnels et économiques, mais également des citoyen-nes et des représentants de la société civile. Le tout dans le but de collecter les différentes vues.

THÉMATIQUES CLÉS ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

La stratégie « Null Offall Lëtzebuerg » identifie donc les politiques à mettre en œuvre pour une meilleure gestion de nos ressources. Elle décrit les thématiques clés à développer et propose des pistes concrètes pour chacune de ces thématiques.

La stratégie identifie quatre champs thématiques principales ainsi que des objectifs spécifiques pour chacune, illustré par le tableau ci-contre :

THÉMATIQUE		OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
1	EISE BUEDEM, EIS BËSCHER AN EIS GEWÄSSER BESSER SCHÜTZEN AN NOTZEN	1.1 Atteindre le « zero littering » et contribuer à la propreté de nos espaces publics et naturels.
		1.2 Valoriser au mieux nos aliments.
		1.3 Récupérer les nutriments dans les biodéchets.
2	EIS SAACHEN BESSER NOTZEN	2.1 Concevoir pour un meilleur usage.
		2.2 Développer une culture de réparation et de réemploi.
		2.3 Transformer les centres de recyclage en centres de ressources (CRES).
3	EIS PRODUKTER SËNNVOLL APAKEN	3.1 Emballer pour conserver les ressources.
		3.2 Promouvoir les emballages réutilisables et une distribution en vrac.
		3.3 Veiller à un recyclage de qualité élevée.
4	EIS GEBAIER RICHTEG OP- AN OFBAUEN	4.1 Concevoir les bâtiments comme des dépôts de matériaux
		4.2 Promouvoir des modes de construction évitant les excavations.
		4.3 Prolonger le cycle d'utilité des bâtiments.
		4.4 Créer des marchés pour les produits et matériaux de la déconstruction.



1. EISE BUEDEM, EIS BËSCHER AN EIS GEWÄSSER BESSER SCHÜTZEN AN NOTZEN –

1.1. Atteindre le « zero littering » et contribuer à la propreté de nos espaces publics et naturels

Cet objectif vise de manière plus spécifique les objets jetés dans les rues et dans la nature, avec un accent sur les plastiques et les emballages à usage unique. Les mesures peuvent être préventives, à travers un travail sensibilisation des citoyens, le développement de nouveaux emballages alternatives ou encore l'interdiction de certains produits (notamment des plastiques à usage unique). De l'autre côté, de mesures répressives seront également planifiés, comme par exemple l'augmentation des amendes pour les auteurs de « littering ».

1.2. Valoriser au mieux nos aliments

Le gaspillage alimentaire affecte toute la chaîne de production et de consommation alimentaire, du champ à l'assiette, en passant par la préparation (industrielle ou non) des repas.

En effet, une analyse de l'Administration de l'environnement de 2018/2019² démontre que 70.800 tonnes de déchets alimentaires sont éliminés chaque année dans la gastronomie, le commerce, la restauration collective et dans les ménages. En moyenne, chaque citoyen jette 118 kg de nourriture par an, dont environ 48 kg seraient évitables.

1.3. Récupérer les nutriments dans les biodéchets

Cet objectif vise à réduire la part de biodéchets et des déchets de verdure dans la poubelle grise et à réutiliser les substances utiles y contenues. L'analyse des déchets résiduels de 2019 montre que la proportion de biodéchets est toujours très élevée (jusqu'à 30%).³

Les mesures visent d'un côté une meilleure collecte des matières organiques (supporter les communes dans la mise en place de collecte de biodéchets, promouvoir la collecte séparée dans les cantines, restaurants etc.) et de l'autre une meilleure récupération de l'énergie et des nutriments contenues dans ces matières organiques.

² https://environnement.public.lu/fr/offall-ressourcen/types-de-dechets/Biodechets/Gaspillage_alimentaire/Etudes_et_resultats.html

³ https://environnement.public.lu/fr/offall-ressourcen/types-de-dechets/Dechets_menagers_encombrants_et_assimiles.html



2. EIS SAACHE BESSER NOTZEN

2.1. Concevoir pour un meilleur usage

Cet objectif vise à initier et à supporter des initiatives qui permettent un meilleur usage des objets, en commençant par la conception, en promouvant la des concepts de partage et de « produit comme service » avec des objets de haute qualité.

2.2. Développer une culture de réparation et de réemploi

Afin de prolonger la durée d'utilité d'objets (et de matières), les mesures visent à sensibiliser tous les acteurs par rapport à la valeur de ceux-ci, en activant des filières de réparation et de reconditionnement, et en favorisant le réemploi et la redistribution (commerciale ou non commerciale) des objets.

2.3. Transformer les centres de recyclage en centres de ressources (CRES)

Les CRES seront amenés à développer ou intégrer des réseaux de préparation en vue de la réutilisation et de contribuer au marché de seconde main de matières et d'objets.

3. EIS PRODUKTER SËNNVOLL APAKEN

3.1. Emballer pour conserver les ressources

Cet objectif vise principalement les entreprises (commerces, producteurs et logistique) et les acteurs de la recherche, du développement et de l'innovation. Les mesures devront aboutir premièrement à réduire le suremballage (par exemple en interdisant le conditionnement préalable de certains fruits et légumes frais dans la préparation jusqu'à la vente finale), mais aussi à concevoir les emballages de façon à ce qu'ils puissent être recyclés (emballages monomatériaux, en papier, etc.).

3.2. Promouvoir les emballages réutilisables et une distribution en vrac

Le but est de renforcer la distribution en vrac et les systèmes d'emballages consignés dans les commerces et dans la distribution, mais aussi sur les événements.

3.3. Veiller à un recyclage de qualité élevée

Cet objectif vise à récupérer au mieux les matières contenues dans les emballages à usage unique en simplifiant les systèmes de collectes et en les rapprochant des citoyen-nes. Une standardisation des pratiques au niveau national et l'implication du commerce et des entreprises supporteront le dispositif.



4. EIS GEBAIER RICHTEG OP- AN OFBAUEN

4.1. Concevoir les bâtiments comme des dépôts de matériaux

Les mesures devraient favoriser la récupération des matériaux et composants lors de la fin de cycle d'utilité du bâtiment, en intégrant les concepts de dépôts de matériaux dans les réglementations communales, en réfléchissant à l'application du principe de responsabilité élargie du producteur dans le secteur de la construction et en organisant des formations sur la construction modulaire.

4.2. Promouvoir des modes de construction évitant les excavations

Cet objectif vise à réduire les volumes de terres excavées lors de nouvelles constructions. Il importe d'intégrer la topographie du terrain dans la conception architecturale ou urbanistique, les excavations réalisées antérieurement, le cas échéant, et de revoir les modalités de construction en profondeur.

4.3. Prolonger le cycle d'utilité des bâtiments

Afin d'atteindre un plus long cycle de vie d'un bâtiment, il importe de concevoir les nouveaux bâtiments de façon prévoyante et modulaire, afin qu'ils puissent être adaptés facilement à un autre usage et qu'ils puissent être déconstruit, plutôt que d'être détruit, afin de récupérer les matériaux.

4.4. Créer des marchés pour les produits et matériaux de la déconstruction

Dans la ligne de l'objectif précédent, il s'agit de promouvoir l'offre et de créer une demande en matériaux de la déconstruction. Ceci pourrait se faire entre autre en promouvant un réseau de stockage et de logistique inversée, en supportant la redistribution à l'aide de plateformes digitales ou encore en subsidiant des projets employant des matières et composantes secondaires.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

> La stratégie „Null Offall Lëtzebuerg“ :

<https://environnement.public.lu/fr/offall-ressourcen/null-offall-letzebuerg.html>

> Étude sur les déchets alimentaires 2018/2019 :

https://environnement.public.lu/fr/offall-ressourcen/types-de-dechets/Biodechets/Gaspillage_alimentaire/Etudes_et_resultats.html

> Étude sur les déchets ménagers 2018/2019 :

https://environnement.public.lu/fr/offall-ressourcen/types-de-dechets/Dechets_menagers_encombrants_et_assimiles.html